

Délibération n° 2017-09-25

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire du 26 septembre 2017

Objet

Validation de la demande de désistement de Madame Rozenn ANDRE dans le cadre du recours à l'encontre de la délibération validant le plan de financement de l'école de musique et le mode de dévolution des travaux

Rapporteur

CHASSANY Georges

Date de convocation

20 septembre 2017

Date d'affichage du compte-rendu

3 octobre 2017

Nombre de conseillers

En exercice : 126
Présents : 101
Votants : 90
Pour : 90
Contre : 0
Abstentions : 16

L'an deux mille dix-sept, le 26 septembre à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante : ALETON Danielle, ALLART Sébastien, ARCHIMBAUD Guy, ASTIER Raymond, BACQUET Jean-Paul, BARRAUD Bertrand, BARRÉ Annick, BARTHOMEUF Serge, BAYSSAT Marie, BERENBAUM Emeric, BERIOT Didier, BERTHELOT Pascal, BESSEYRE Fabien, BESSON Jean-Louis, BLANJARD Michel, BONNAFOUX Daniel, BOURG François, BOYER Elie, BRONNER Ulrick, BRUN Pascale, CHABAUD Christian, CHALLET Vincent, CHANAL Jean-Paul, CHANY Georgette, CHASSANG Jean-Pierre, CHASSANY Georges, CHAZALON Robert, CODRON Maryse, COLLET Jean-Pierre, CORRE Jean-Marie, CORREIA Emmanuel, COSTE Yves, COSTON David, COUTAREL Bernard (suppléant de PELOU Michel), CREGUT François, CROZE Yves-Serge, DE MULDER Jean-Pierre, DENAIVES Catherine, DESGEORGES André, DESVIGNES Jean, DRUELLE Jean-Claude, DUBOST Philippe, DYNDAS Eric, EMIREN Bernard (suppléant de ESBELIN Nicole), FANJUL José, FRAISSE Pierre-Luc, GARNAVAULT Philippe, GAUDRIALT Damien, GOUEZEC Jean-François, GREGOIRE Nathalie, GREGORIS Cécile, GUEUGNOT Jean-Pierre, HERBST Nadine, HERCEGFI Serge, IGONIN Bernard, JAFFEUX Sébastien, JAMON Marc, JOLIVET Sylvie, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LAGARDE Maguy, LAMOUREUX Jean-François, LANCRENON Maria, LE GAL Claude, LEGENDRE Denis, LENEGRE Jean-Louis, LETELLIER Josiane, LIVET Bertrand, MAERTEN Christian, MAHOUDEAUX Gaëlle, MAISONNEUVE Alain (suppléant de FRADIN Guy), MALLET Philippe (suppléant de DABERT Jean-Claude), MARAIS René, MARTINANT Pierre, MASSEBOEUF Claude, MEALLET Roger-Jean, NAVA Georges (suppléant de ROUX Bernard), NICOLLET Michel, OLIVIER Christian, PAILLONCY Brigitte, PELISSIER Patrick, PEREIRA-MAURIAT Christine, PERRON Jean-Yves, PIERZCHALA Freddie, PRADIER Laurent, RAVEL Pierre, RKINA Mohamed, ROCHETTE Christophe, RODDIER Gilles, ROUSSEL Chantal, SERMAGE André (suppléant de CHANIMBAUD Lionel), SALVINI Luc, SAUVANT Jean-Pierre, SAUX Marie-Pierre, THEVENET Emilie (suppléante de CONTOUX Michel), THEVIER Gérard, TINET Georges, TOULOUZE Michel, VARISCHETTI Martine, VEISSIERE Bernard, VIALLET Richard, ZANIN Nathalie.

Absents ayant donné pouvoir (5) : BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine, COSTON Marie à BRONNER Ulrick, DUBESSY Florence à BARRAUD Bertrand, ESPEIL Michel à CHALLET Vincent, PETEILH Sandra à BLANJARD Michel.

Absents représentés (7) : CHANIMBAUD Lionel, CONTOUX Michel, DABERT Jean-Claude, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, PELOU Michel, ROUX Bernard.

Absents (20) : BARBET Laurent, BARDY André, BASTIEN Gérard, BERNARD Jean-Paul, BOURGNE Françoise, CHEYNOUX Gérard, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, GAUTHIER Isabelle, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GRAILLE Jean-Louis, KAROUTZOS Christian, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MONIER-FIEVET Jean-Marc, MOREL Jacques, POMEL Michel, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : Mme THEVENET Emilie.

Monsieur le Rapporteur rappelle aux membres du conseil communautaire que dans le cadre de l'opération de construction d'une nouvelle école de musique et son auditorium, l'ancienne communauté de communes Issoire Communauté a, par une délibération du 30 septembre 2016, validé l'avant-projet définitif relatif à la construction de l'école de musique et de la salle de restitution, le plan de financement prévisionnel et décidé du mode de dévolution des travaux.

Le 1^{er} décembre 2016, Madame Rozenn ANDRE a saisi le Tribunal administratif en demandant l'annulation de ladite délibération.

La communauté d'agglomération API avait demandé en février au tribunal administratif de déclarer l'action de Madame Rozenn ANDRE irrecevable et mal fondée, et en conséquence de la condamner à 3 000 € sur le fondement de l'article L. 761-1 du code de la justice administrative.

Le 1^{er} août 2017, Madame Rozenn ANDRE a adressé au tribunal administratif de Clermont-Ferrand un mémoire en désistement de l'instance.

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité et 16 abstentions (Danielle ALETON, Bertrand BARRAUD qui a le pouvoir de Florence DUBESSY, Annick BARRÉ, Michel BLANJARD qui a le pouvoir de Sandra PETEILH, Ulrick BRONNER qui a le pouvoir de Marie COSTON, Pascale BRUN, François CREGUT, Marc JAMON, Michel NICOLLET, Brigitte PAILLONCY, Laurent PRADIER, Marie-Pierre SAUX, Martine VARISCHETTI) d'accepter la demande de Madame Rozenn ANDRE de désistement de l'instance suite au recours qu'elle a introduit en vue de l'annulation de la délibération précitée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET

Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 11/10/2017

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 11/10/2017

